

Zeitschrift:	Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires
Herausgeber:	Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte
Band:	142 (2000)
Heft:	1
Artikel:	Formation des vétérinaires vaudois au XVIII ^e siècle
Autor:	Schneider, P.A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-589216

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Formation des vétérinaires vaudois au XVIII^e siècle

P. A. Schneider

Dans la bibliothèque du Service vétérinaire cantonal vaudois, on trouve un modeste dossier provenant probablement des archives du bailli de Morges. Ce dossier comprend:

- 2 lettres écrites par Georges François Tardy, vétérinaire à Denges
- 2 lettres émanant du directeur de l'Ecole vétérinaire de Lyon, M. Bredin
- un certificat de bonnes mœurs établi à l'intention du fils de G. F. Tardy par les autorités communales de Denges
- et enfin une requête présentée au Conseil de santé du canton de Berne par un citoyen d'Aubonne, demandant un subside pour son fils J. F. Mouthy, élève à l'Ecole vétérinaire de Lyon.

Ces documents couvrent une très courte période. Ils s'échelonnent de septembre 1788 à septembre 1789, ils fourmillent cependant de nombreux détails qui nous renseignent non seulement sur la formation des vétérinaires, mais également sur les mœurs de l'époque, sur l'instruction de base des jeunes vaudois et sur les rapports entre les citoyens et LLEE (Leurs Excellences de Berne).

La première lettre de G. F. Tardy du 21 septembre 1788 destinée au bailli de Morges est si riche en renseignements: elle est d'une telle saveur qu'on ne peut s'empêcher d'en citer de longs extraits:

Très noble Magnifique et très Honoré Seigneur Baillif,

Un célèbre auteur dit «Les animaux sont pour l'homme d'un si grand secours qu'il entendroit mal ses intérêts s'il negligeoit quelcuns des moyens propres à les conserver, soumis à notre empire, ils nous pretent leurs forces, il Labourent la terre, ils l'engraissent, ils fournissent à notre nourriture et à nos vêtements.»

En 1762 Les Illustres Seigneurs du Conseil du Santé ayant par publication fait inviter tous les Jeunes Gens qui auraient du gout et du talent pour étudier L'art vétérinaire, d'aller à Lyon, en les assurant de leurs Bienvœuillances et de leurs Protection Paternelle; quelques sujets se présentèrent, furent envoyés dans l'Ecole qui y était Etablie ou ils furent reçus très gracieusement par Monsieur Bourgelat auteur de cet Etablissement; Les nommés Bigler de Berne, Äby de Berthoud, Hartmann de Cerlier, Perrin de Payerne et Tardy de Morges soussigné en profitèrent les premiers; Ils firent leurs cours d'Etudes sous les directions

de l'auteur, revinrent dans leur Patrie en 1764 ou ils ont travaillé avec quelques succès.

La mort a enlevé quelques uns de ces artistes, Tardy est resté seul jusqu'à ce jour pour le Pays de Vaud, ou il n'a Epargné ni tems ni peines pour travailler à la conservation des animaux pour lesquels il a fait ses Etudes; Mais son âge de 53 ans et ses forces diminuées par ses travaux continuels ne peuvent plus suffire à des vaccinations si rudes et si peinibles, sa soumission et son obeissance à tous les ordres qu'il a plu à LIIIXces de lui donner démontrent qu'il à tout fait pour meriter leurs Protections en tous tems.

C'est pour la reconnaissance qui leur doit à tous Egards qu'il travaille autant qui lui est possible à enseigner son fils de 13 ans, dans L'art Vétérinaire afin de pouvoir avec L'aide de Dieu lui succéder...

...L'arrêt emané par LIIIXces de L'illustre conseil de santé pour la datte du 13e du present mois de septembre 1788, porte, que les Jeunes Gens qui se voueront aux Etudes Vétérinaires Ils leurs accorderons quelques secours, donne audit Tardy toujours plus d'encouragement à Instruire son fils à cet art utile, mais pour les premiers Elemens il desireroit d'en faire le sacrifice chez lui sans rien demander jusqu'à ce que ce Jeune homme soit en Etat d'aller faire un cours d'anatomie dans une Ecole Vétérinaire pour s'y perfectionner. Il se pretera même très volontier à recevoir d'autres Jeunes gens avec son fils, pour leur enseigner les premiers principes de cet art...

...Personne n'a mieux senti que votre Seigneurie, que travailler à la conservation des animaux, c'etoit travailler à la conservation des Biens et des Richesses de l'Etat; ce serait Magnifique Seigneur vous manquer de respect si on oublioit de bénir la Divine Providence qui à permis que vous fussiés dans ce lieu, aussi toutes âmes sensibles doivent se joindre pour adresser au Tout Puissant les vœux les plus ardents pour la santé et la constante Prospérité de votre Illustre personne et votre noble maison, vœuillés Monseigneur les agréer de celui qui ose avoir l'honneur de se dire avec toute la reconnaissance et le profond respect dont il peut être capable.

Très Noble Magnifique et Très honoré Seigneur Baillif de Votre Seigneurie

Le très humble très obeissant et très soumis serviteur Georges François Tardy art-Vétérinaire

Au début de 1789, M. Bredin, Directeur de l'Ecole vétérinaire adresse à G. F Tardy un message contenant des précisions sur le coût des études et sur le profil idéal du candidat:

1 ^{re} année			
– nourriture, logements, chauffage et blanchis-			
sage			
du linge de table et de lit 360			

habit uniforme	60	447 L
livres et instruments	27	

2 ^e année			
– nourriture etc	360	383 L	
livres et instruments	23		

3 ^e année			
– nourriture etc	360	446,10 L	
livres et instruments	86,10		

1 livre = 1 franc

1 franc de Suisse = 1,50 Fr de France

Je crois devoir vous prévenir que ce ne sont pas ordinairement les élèves auxquels les parents fournissent le plus d'argent qui feront les meilleures études, cela ne peut pousser qu'à leur donner le goût de la dissipation et de la dépense en mettant peu de temps à l'étude...

Il suffit de choisir des jeunes gens qui ne soient pas bornés de 15, 16, 18 ans qui soient sages nullement débauchés point ivrognes ni joueurs d'habitude, fils de maréchaux autant qu'on le pourra parce qu'ils ont du moins un commencement de pratique de forger et ferrer...

Le 4 avril 1789, les gouverneurs et les communiers du village de Denges au baillage de Morges rédigent un acte de bonnes mœurs à l'intention de Jean Pierre Louis Tardy, âgé de 14 ans et fils de G. F Tardy Juge du Venerable Consistoire de la Paroisse de Lonay et médecins vétérinaires, tout en exprimant leurs regrets d'être...

...hors d'Etat de lui porté secours, cette commune étant si pauvre & chargées de tant de frais, que ses revenus ne suffisent pas aux besoins présents sans des Cottisations particulières. En sorte qu'il ne nous reste que de prendre la liberté de le recommander à la protection Divine, Et à la haute Bienveuillances de Leurs Excellences de Berne nos souverains Seigneurs...

Dans le courant du même mois d'avril, G. F Tardy renseigne le bailli de Morges sur l'état de préparation des candidats qui se sont présentés à la suite de l'arrêt du Conseil de Santé du 13 septembre 1788. Extraits de cette lettre:

...de 14 personnes qui se sont présentées il n'y en a ici que 5 prêts à partir fin mai début juin 1789.

Mouthy Jean-François	17 ans	Aubonne
Jotterand Jacques-Louis	20 ans	Bière
Rubattel Ferdinand	25 ans	Vuibroye
Tardy Pierre-Louis	14 ans	Denges
Dumard	17 ans	Les Monts-Villette

Ont été reçus

Mellet d'Oron

retiré par ses parents, ne s'applique pas depuis quelques jours (sujet inutile)

Boulaz de

(15 ans) qui aura donné un excellent sujet s'est dégoûté et est reparti.

Romainmôtiers

(35 et 37 ans) se sont présentés. La lecture et l'écriture leur étaient inconnues.

Gorgerat et Rolaz

de Bussigny

dont on aurait fait un bon sujet s'est dégoûté. Après avoir fait espérer à Masson quelques secours, ils lui ont été refusés.

J. Denis Masson

d'Ecublens

ne manque pas de courage mais n'est pas assez instruit en lecture et en écriture.

J. Pierre-François

Cordey, Lutry

Villars Jean-Louis Daillens

Bénay Marc-François Saubraz

Herismann Jeannot Yverdon

ont renoncé Voilà donc, Monsieur, deux sujets de Romainmôtiers, fils de maréchaux, qui ont apparemment pensé que leurs pères avaient avalé toute la science et qu'ils la leur transmettraient (si j'ose m'exprimer ainsi) et que cette science est préférable à des saines théories et pratiques. Il est donc inutile de choisir des fils de maréchaux qui ne font pas honneur à leur Patrie.

Au cours de l'été 1789, le père de J.-F Mouthy s'adresse au Conseil de Santé du canton de Berne, pour demander à cette instance de revenir sur une décision de refus de subside, alors que le jeune Mouthy est déjà à Lyon.

Le style même de ce long document mérite qu'on en cite quelques extraits:

ILLUSTRES TRES NOBLES MAGNIFIQUES ET TRES HONORES SEIGNEURS,
Jean Abram Mouthy d'Aubonne, votre très hum-

ble très obéissant et soumis serviteur et sujet, ayant eu connaissance par le canal de la très noble et magnifique Seigneurie baillivale d'Aubonne qu'il a été éconduit du but de sa requête qu'il a eu l'honneur de présenter à vos Grandeur au sujet de son fils Jean-François Mouthy qui est à l'école vétérinaire à Lyon. Bien persuadé que ce n'est que par un mesentendu Que vos Grandeur étant mieux instruites de tout ce qui s'est passé et des circonstances dans lesquelles lui dit Mouthy se trouve, traiteront son fils comme les autres jeunes gens du Pays qui ont été choisis et envoyés avec lui à la ditte Ecole Vétérinaire. L'humble requérant prend encore très respectueusement la liberté de recourir à la bonté paternelle de Vos Grandeur dans la pleine confiance qu'elles daigneront l'écouter et lui être favorable pour ne pas le mettre dans le cas, vu son très peu de facultés, de ne pas pouvoir laisser finir à son fils son apprentissage à Lyon, en leur faisant en même temps une courte exposition de tout ce qui s'est passé à cet égard et des circonstances qui ont eu lieu. L'humble exposant ayant offert ensuite des proclamations qui avaient été faites dans le baillage, son fils Jean-François pour aller à la dite Ecole Vétérinaire à Lyon reçu avis par mandat du 7 février dernier de sa très noble et magnifique seigneurie baillivale ensuite des ordres de Vos Grandeur émanés quelques jours auparavant que y ayant 14 personnes qui avaient offert leurs services, elles devaient se rendre à leur frais chez le Sieur Tardy, Médecin Vétérinaire à Denges, pendant trois mois pour connaître et scavoir celles d'entre lesquelles il conviendrait de faire choix pour envoier à Lyon, en leur annonçant que Leurs Excellences payeraient annuellement 240 f pour la nourriture et instruction de chacune de celles qui seraient choisies, ce qui engagea l'humble requérant à faire les frais d'envoyer son fils chez le sieur Tardy pendant les trois mois demandés...

...L'humble exposant d'après l'exposé qu'il vient de prendre la liberté de faire ose encore espérer de la bonté paternelle de Vos Grandeur qu'elles daigneront en traitant son fils comme ses camarades qui sont avec lui à Lyon, lui accorder la faveur de payer chaque année la Pension qui est déterminée dans leur lettre du 2 Juin dernier en y déduisant seulement les 60 livres par année que la ville lui fournit...

...Dans cette pleine confiance l'humble requérant se répand en vœux les plus ardents pour le bonheur et la constante prospérité de vos illustres Seigneurie ainsi que celuy de l'Etat.

Le 26 septembre 1789 enfin, M. Bredin écrit à G. F. Tardy, en établissant un bilan des premiers mois d'étude des 4 candidats qui finalement s'étaient rendus à Lyon:

...Je vous dirai, mon cher Monsieur Tardy, que les 4 élèves envoyés et entretenus dans cette école par le sérénissime magistrat et souverain du canton de Berne continuent leurs études avec zèle application et fruit et à la satisfaction de leurs professeurs et aussi à la mienne. Ils vont tôt être en état de terminer leurs cours d'été et de montrer chacun le degré de profit qu'ils ont tirés de ce cours. sans être de la même force, je présume que tous 4 ils seront bons, ils joignent à cette application à l'étude des mœurs douces et honnêtes de sorte que jusqu'à ce moment je n'ai que de bons témoignages à rendre. J'espère qu'ils ne dérogeront pas et continueront à me donner satisfaction d'en avoir à parler d'eux qu'avantageusement ce qui tournera doublement à leur profit. Ils acquerront des connaissances utiles et satisferont leurs parents et encourageront leurs protecteurs à leur continuer leurs bienveillances et les secours de la République. C'est ce que je leur mets souvent sous les yeux. Vous pouvez communiquer cette lettre à laquelle je n'ai rien à ajouter que le plaisir que je crois devoir vous faire que de ces 4 sujets votre fils quoique jeune entend et explique fort bien la matière de son cours et que tous les 4 soignent beaucoup les malades dont je leur confie le soin ce qui leur donne la pratique en même temps que la théorie...

Les documents ne disent pas ce qu'il est advenu des candidats, mais on peut supposer que leur formation s'est poursuivie avec succès, malgré les événements survenus à Paris. En effet, bien que la prise de la Bastille ait eu lieu en juillet de cette année 1789, rien ne paraissait troubler les relations entre Berne, Morges et Lyon. Peut-être le terme de «République» utilisé dans la dernière lettre de M. Bredin était-il encore prématûr pour qualifier le canton de Berne de 1789?

Adresse de correspondance

Dr P.A. Schneider, Les Cordelières, CH-1180 Rolle

Exposé tenu le 5.9.1998 lors des Journées Vétérinaires Suisses à Interlaken.